

## Conditions générales de prestation de services

### 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales de prestation de services,

- le Client représente la ou les personnes ayant commandé un travail de traduction, de relecture, de révision tout travail connexe, ou une prestation d'interprétation ;

- la Prestataire représente la personne effectuant le travail de traduction, de révision, de relecture, tout travail connexe, ou la prestation d'interprétation, à savoir Catherine De Crignis.

### 2. APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES ; OPPOSABILITÉ

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente à exclusion de tout autre document.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le bon de commande devenu ferme et définitif, prévaloir contre les conditions générales de vente.

L'exécution de toute prestation par la Prestataire implique de la part du Client l'acceptation des présentes conditions générales, et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la Prestataire, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que la Prestataire ne se prévale pas à un moment de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

### 3. PASSATION DES COMMANDES ; DEVIS

Chaque commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi par la Prestataire, sur la base des documents à traduire fournis ou des informations communiquées par le Client.

Le devis adressé par la Prestataire au Client, par courrier postal ou par e-mail, précise notamment :

- Le nombre de pages ou de mots soumis à traduction ;
- La langue de traduction, soit de l'anglais vers le français ;
- Les modalités de détermination du prix de la prestation de traduction. Cette dernière est facturée soit de manière forfaitaire, soit au temps passé, soit encore sur la base du tarif du prestataire en vigueur au jour de la réalisation du devis, notamment au mot source (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte à traduire) ou au mot cible (c'est-à-dire par mots contenus dans le texte traduit) d'après le décompte proposé par le logiciel Word de Microsoft (Outils, Statistiques) à la ligne, à la page, à l'heure ;
- Le délai de livraison de la prestation de traduction ;
- Le format des documents à traduire en cas de demande de mise en page spécifique du document livré ;
- Les éventuelles majorations de prix appliquées notamment en raison de l'urgence, des recherches terminologiques spécifiques ou de toute autre demande sortant des prestations habituelles fournies par la prestataire.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à la Prestataire le devis sans aucune modification, soit par courrier postal signé avec la mention « bon pour accord » lorsque le devis lui a été adressé par courrier postal, soit par retour d'e-mail avec l'expression de son consentement lorsque le devis lui a été adressé par e-mail. À défaut de réception de l'acceptation du devis, la Prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

À défaut de confirmation de sa commande selon les modalités définies ci-dessus dans un délai de trois (3) mois à compter de la date d'envoi du devis, ce dernier sera réputé caduc.

La Prestataire se réserve la possibilité, après en avoir informé le Client, de majorer les tarifs des prestations et/ou de ne pas respecter la date de livraison figurant sur la confirmation de commande initiale du Client et ce, notamment dans les cas suivants :

- La modification ou l'ajout de documents supplémentaires par le Client postérieurement à l'établissement du devis par la Prestataire, auquel cas la Prestataire se réserve le droit d'ajuster le tarif en fonction du volume de texte supplémentaire constaté ou demandé ;
- L'absence de documents lors de l'établissement du devis. Si le devis a dû être effectué sur simple communication du nombre de mots approximatif et d'un extrait du contenu.

À défaut d'accord express du Client sur ces nouvelles conditions de livraison et/ou de facturation, la Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter sa prestation.

Sauf accord contraire indiqué sur le devis, les frais encourus pour la réalisation de la prestation (déplacements, envoi de courriers express, etc.) sont à la charge du client. Toute décision de remise, de réduction ou d'application de tarifs dégressifs, selon un pourcentage ou un forfait (à la page, à la ligne ou à l'heure), demeure à la seule discrétion de la Prestataire et ce, uniquement pour la prestation qui en est l'objet. Les remises ou rabais éventuellement accordés au Client ne sauraient en aucun cas faire naître un droit acquis pour des prestations postérieures.

Dans l'hypothèse où aucun devis préalable n'aurait été adressé au Client par la Prestataire, les prestations de traduction seront facturées conformément au tarif de base habituellement appliqué par la Prestataire.

#### 4. PREUVE

Aux fins de la preuve de l'existence de cette acceptation de devis, le Client admet de considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite l'e-mail, la copie et le support informatique.

#### 5. ACOMPTE

Toute commande dont le montant hors taxes dépasse 500,00 euros pourra être soumise à une demande d'acompte dont le pourcentage sera précisé sur le devis. Dans ce cas, l'exécution des prestations ne commencera qu'après encaissement de l'acompte.

#### 6. DÉLAI DE LIVRAISON

Sous réserve de réception par la Prestataire de l'intégralité des documents objets de la prestation de traduction, le délai de livraison mentionné sur le devis n'est applicable qu'à la condition que le Client confirme sa commande selon les modalités définies à l'article 3 ci-dessus dans un délai de trois (3) jours ouvrés à compter de la réception du devis. Passés ces trois jours, le délai de livraison peut faire l'objet d'une révision en fonction de la charge de travail du Prestataire.

#### 7. OBLIGATIONS DE LA PRESTATAIRE

La Prestataire s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. Il met tout en œuvre pour tenir compte et intégrer dans la traduction les éléments d'information fournis par le Client (glossaires, plans, dessins, abréviations.). La Prestataire décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

#### 8. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à mettre à la disposition de la Prestataire l'intégralité des textes à traduire et toute information technique nécessaire à la compréhension du texte et, le cas échéant, la terminologie spécifique

exigée. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer la Prestataire, celui-ci ne pourra être tenu responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais.

Le Client dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception de ses documents traduits ou relus pour manifester par écrit un éventuel désaccord concernant la qualité de la prestation. Passé ce délai, la prestation sera considérée comme ayant été dûment exécutée et aucune contestation ne pourra être admise. À cet effet, le client admet de considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale ou par e-mail.

#### 9. CONFIDENTIALITÉ

La Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Les originaux sont retournés au Client sur simple demande.

La responsabilité de la Prestataire ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet. Par conséquent, il appartient au Client d'informer la Prestataire, préalablement ou lors de la commande, des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

#### 10. FORMAT

La traduction est livrée par e-mail au format Word. Tout autre moyen de transfert ou format doit être expressément convenu entre les parties et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

#### 11. RESPONSABILITÉ

En toute hypothèse, la responsabilité de la Prestataire se limite uniquement au montant de la facture concernée.

En aucun cas, la Prestataire ne saurait être tenu responsable des réclamations motivées par des nuances de style.

Il est précisé que les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, leur inobservation ne peut entraîner de pénalités pour retard. En toute hypothèse, la responsabilité du prestataire ne saurait être engagée du fait de dommages directs ou indirects causés au Client ou à des tiers du fait d'un retard de livraison du notamment à un cas de force majeure, ni aux éventuels retards d'acheminement par e-mail ou moyens postaux.

#### 12. CORRECTIONS ET RELECTURES

En cas de désaccord sur certains points de la prestation, la Prestataire se réserve le droit de corriger celle-ci en coopération avec le Client.

Lorsque la traduction doit faire l'objet d'une édition, la Prestataire recevra l'épreuve d'imprimerie pour relecture.

Sauf disposition écrite contraire, toute correction ou relecture fait l'objet d'une facturation supplémentaire sur la base du tarif horaire en vigueur.

#### 13. MODALITÉS DE PAIEMENT

Sauf conditions particulières spécifiées sur le devis, les factures s'entendent établies net, sans escompte et payables à trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture.

En cas de paiement par chèque ou virement bancaire en provenance de l'étranger, l'intégralité des frais de change ou bancaires donneront lieu soit à une majoration forfaitaire précisée sur le devis, soit à une refacturation intégrale au Client.

En cas de retard de paiement, les commandes en cours pourront être interrompues de plein droit jusqu'au paiement complet et le Client sera redevable, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire,

d'intérêts de retard calculés au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur appliqué au montant de la facture considérée et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros. La traduction reste la propriété du traducteur jusqu'au paiement complet.

#### 14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Avant de soumettre un document pour traduction à la Prestataire, le Client doit s'assurer qu'il en a le droit. Il doit donc être l'auteur du document original ou avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de traduction de la part du détenteur des droits d'auteur du document.

A défaut, la Prestataire ne pourra en aucune façon être tenu responsable si tout ou partie des documents confiés par le Client venait à enfreindre le droit de propriété intellectuelle ou tout autre droit d'un tiers ou toute réglementation applicable. Le cas échéant, le client assumerait seul les éventuels dommages et les conséquences financières qui découleraient de sa seule négligence.

Par ailleurs, le Client reconnaît que la traduction obtenue par la Prestataire constitue un document nouveau dont les droits d'auteur sont co-détenus par l'auteur du document original et la Prestataire. En conséquence, en cas de prestation à caractère littéraire ou artistique, et sans préjudice de ses droits patrimoniaux sur son œuvre, la Prestataire se réserve le droit d'exiger que son nom soit mentionné sur tout exemplaire ou toute publication de sa prestation, conformément au Code de la Propriété Intellectuelle, paragraphe L.132-11.

#### 15. ANNULATION

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à la Prestataire, le travail déjà effectué sera facturé au Client à 100 % (cent pour cent) et le travail restant à effectuer à 30 % (trente pour cent).

En cas d'annulation d'une mission d'interprétation, quelle qu'en soit la cause, signifiée par écrit à la Prestataire, dans les sept (7) jours avant le début fixé pour la mission, une pénalité d'annulation de 50 % (cinquante pour cent) du montant HT devra être versée à titre de dédit. En cas d'annulation intervenant moins de 48 heures avant le début fixé pour la prestation, celle-ci sera due dans son intégralité.

#### 16. LOI APPLICABLE ; TRIBUNAL COMPÉTENT

Toute commande ou prestation est soumise aux règles du droit français. Les présentes conditions générales constituent l'intégralité du contrat conclu entre Catherine De Crignis et le client à raison de l'objet considéré. En cas de distorsion expresse entre les présentes et les conditions particulières du devis, les conditions du devis prévalent. Dans tous les autres cas, y compris en cas de divergence avec les conditions générales d'achat du client, les présentes priment.

En cas de contestation sur l'application des présentes conditions générales de vente ou en cas de litige afférent à une prestation, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut de règlement amiable, seul le Tribunal de grande instance de Compiègne (Oise) est compétent.

Note :

Les présentes conditions générales ont été adaptées d'après les recommandations de la Société française des traducteurs.

[www.sft.fr/cgps-de-traduction-sft.html#.VgLHFJeYKzQ](http://www.sft.fr/cgps-de-traduction-sft.html#.VgLHFJeYKzQ)